



# Inspection avec participation des parties prenantes

## Cas du retour des CSD-V suisses

**15 septembre 2015**

Séminaire ANCCLI / CLIS de Bure sur le transport de substances radioactives  
29 et 30 mars 2016





## Information du public par l'ASN

- L'information du public fait partie des missions de l'ASN.
- Dans le domaine des transports, l'ASN :
  - publie les lettres de suite de ses inspections ;
  - Publie les avis des événements dont le classement INES est au moins 1 ;
  - publie les certificats d'agrément de colis qu'elle émet ;
  - organise des consultations du public sur ses projets de décisions et de guides ;
  - publie son rapport annuel, qui dresse un bilan de la sûreté des transports dans son chapitre 11.





## Information du public par l'ASN

- À partir de 2016, l'ASN organisera des consultations du public sur les dossiers de sûreté fournis en appui des demandes d'agrément initiaux ou de prorogations d'agrément.
- Le numéro 193 de la revue Contrôle de l'ASN est entièrement consacré aux transports de substances radioactives.
- Occasionnellement, l'ASN peut inviter des membres des parties prenantes à assister, en tant qu'observateurs, à des inspections.



- Retour en Suisse de déchets vitrifiés de haute activité (CSD-V) produits par l'usine de Sellafield (Royaume-Uni)



- Les déchets ont transité par la France : arrivée dans le port de Cherbourg, puis transport par route jusqu'à Valognes et enfin expédition en train jusqu'en Suisse.





## Inspection

- Le transport se composait de 3 colis TN 81 chargés de 28 CSD-V chacun.
- Activité totale du contenu = 1 150 PBq =  $1,15 \cdot 10^{18}$  Bq
- Activité par colis TN 81  $\approx$  activité d'un colis contenant des combustibles usés (environ 200 transports par an entre les centrales nucléaires françaises et l'usine de La Hague).
- Colis TN 81 : colis de type B fissile, agrément de l'ASN valable jusqu'en juin 2017.
- Pour obtenir cet agrément, Areva TN a dû démontrer à l'ASN que le colis TN 81 chargé de CSD-V était conçu de façon à maintenir le confinement, la protection radiologique et la sous-criticité, y compris en cas d'accident sévère.





# Inspection





# Inspection

- **Inspection conjointe franco-suisse** : trois inspecteurs de l'ASN et une inspectrice de l'autorité Suisse (IFSN).
- Deux experts de l'IRSN ont réalisé des mesures de débit de dose et de contamination sur les colis et les wagons chargés.
- **Deux membres d'associations représentées au HCTISN** (Guy Vastel de l'ACRO et Yannick Rousselet de Greenpeace) ont été invités à assister aux mesures de l'IRSN et aux opérations de chargement sur wagon du troisième TN 81.
- Des **contre-mesures de débit de dose et de contamination** ont été réalisées par l'IRSN sur les colis et les wagons.
- Les inspecteurs ont examiné le respect des exigences réglementaires, des prescriptions du certificat et du programme de protection radiologique.





# Inspection







## Conclusions de l'inspection

- Aucune non-conformité réglementaire n'a été constatée.
- Les résultats des mesures IRSN donnent des résultats inférieurs aux seuils réglementaires :
  - Premier wagon : max **0,081 mSv/h au contact et 0,031 mSv/h à 2 m**
  - Second wagon : max **0,085 mSv/h au contact et 0,030 mSv/h à 2 m**
  - Troisième wagon : max **0,081 mSv/h au contact et 0,031 mSv/h à 2 m**
- Les inspecteurs ont formulé trois demandes d'actions correctives :
  - Tracer la vérification du débit de dose dans la cabine du conducteur, conformément au programme de protection radiologique.
  - Indiquer clairement le couple de serrage des vis des supports des TN 81 dans les wagons.
  - Corriger les numéros de téléphone d'urgence à utiliser en Suisse.





# Inspection





## Communication

- Ce transport a fait l'objet d'une certaine attention de la part des media et des associations.
- Une note d'information a été mise en ligne le lendemain de l'inspection sur le site de l'ASN.
- La lettre de suite de l'inspection a également été publiée sur le site de l'ASN, comme c'est toujours le cas.

